

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de levée de fonds et dons et du Boccia dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des levées de fonds et dons et du Boccia comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et des actifs nets aux 1er avril 2024 et 31 mars 2026 et 2025. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.



J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.





Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Sophie Houle CPA INC.

1

Montréal,
Le 29 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A111691



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 5

	2026	2025
Produits		
Subventions (Annexe A)	273 989 \$	180 711 \$
Boccia (Annexe B)	127 905	88 490
Programme Placements Sports et Loisirs (Annexe C)	201 334	316 973
Dons et levées de fonds	119 006	147 370
Cotisations des membres	5 920	5 810
Autres produits	491	948
	728 645	740 302
Charges		
Fonctionnement (Annexe D)	396 830	438 500
Services aux membres (Annexe E)	275 685	199 047
Communications et vie associative (Annexe F)	51 533	101 744
	724 048	739 291
Excédent des produits sur les charges	4 597 \$	1 011 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 6

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2026 Total
Solde au début de l'exercice	13 263 \$	92 694 \$	105 957 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 989)	8 586	4 597
Investissement en immobilisations	2 852	(2 852)	-
Solde à la fin de l'exercice	12 126 \$	98 428 \$	110 554 \$

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2025 Total
Solde au début de l'exercice	11 257 \$	93 689 \$	104 946 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 810)	4 821	1 011
Investissement en immobilisations	5 816	(5 816)	-
Solde à la fin de l'exercice	13 263 \$	92 694 \$	105 957 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Situation financière

31 mars 2026

Page 7

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	116 669 \$	130 643 \$
Comptes clients et autres créances (Note 3)	109 146	57 102
Subventions à recevoir	66 054	81 770
Frais payés d'avance	76 862	64 455
	368 731	333 970
Immobilisations corporelles (Note 4)	12 126	13 263
	380 857 \$	347 233 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 5)	80 763 \$	50 418 \$
Apports reportés (Note 6)	183 150	168 828
Revenus perçus d'avance	6 390	22 030
	270 303	241 276
Actifs nets		
Investis en immobilisations	12 126	13 263
Non affectés	98 428	92 694
	110 554	105 957
	380 857 \$	347 233 \$

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 8

	2026	2025
Fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	4 597 \$	1 011 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	3 989	3 810
	8 586	4 821
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 8)	(19 708)	(42 620)
	(11 122)	(37 799)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 852)	(5 816)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(13 974)	(43 615)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	130 643	174 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	116 669 \$	130 643 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux est un organisme à but non lucratif, constitué le 28 février 1990 en vertu de la partie III de la Loi des compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de rendre accessible, promouvoir, développer et soutenir le sport adapté auprès du plus grand nombre de personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes et de financement privé sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Au cours de l'exercice, l'organisme a bénéficié gratuitement d'espace locatif. De plus, les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation de la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Kiosques	25 %
Matériel roulant	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Notes complémentaires

31 mars 2026

Page 11

3. Comptes clients et autres créances

	2026	2025
Clients et autres créances à recevoir	42 576 \$	13 793 \$
Taxes à la consommation	43 707	26 172
Distributions à recevoir des Fonds de dotation	22 863	17 137
	109 146 \$	57 102 \$

4. Immobilisations corporelles

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	4 863 \$	3 771 \$	1 092 \$	1 365 \$
Matériel informatique	38 336	32 108	6 228	5 434
Mobilier de bureau	3 958	2 996	962	1 203
Kiosques	6 767	4 352	2 415	3 220
Matériel roulant	10 000	8 571	1 429	2 041
	63 924 \$	51 798 \$	12 126 \$	13 263 \$

5. Créditeurs

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	63 750 \$	24 697 \$
Salaires et vacances	17 013	25 721
	80 763 \$	50 418 \$

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux opérations de l'organisme et à la couverture des charges de fonctionnement et de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2026	2025
Solde au début	168 828 \$	275 419 \$
Plus: montants reçus au cours de l'exercice ou à recevoir	184 347	13 409
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(170 025)	(120 000)
Solde à la fin	183 150 \$	168 828 \$

Sommaire:

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)

9 435 \$ 13 409 \$

Regroupement Loisir et Sport du Québec

- Placements Sports et Loisirs (Note 7)

161 291 155 419

Fondation privée

- Planification stratégique

12 424 -

183 150 \$ 168 828 \$

7. Programme Placements Sports et Loisirs

Les produits et les charges afférents au Programme Placements Sports et Loisirs se détaillent comme suit:

	2026	2025
Solde des apports reportés au début	155 419 \$	270 419 \$
Revenus de dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs ^(a)	38 405	37 162
Subvention d'appariement ^(a)	145 938	141 214
Distributions à recevoir du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal ^(c)	6 490	6 460
Distributions du Fonds de dotation du Regroupement Sport et Loisir Québec ^(c)	16 373	17 137
Solde disponible	362 625	472 392
Charges		
Salaires et charges sociales	130 481	131 925
Soutien technique et développement des technologies de l'information	50 853	120 000
Honoraires contractuels et autres services professionnels	15 000	23 822
Site web	-	20 173
Autres charges (Circuit Boccia Québec)	5 000	21 053
Sommes utilisées au cours de l'exercice	201 334	316 973
Solde des apports reportés à la fin	161 291 \$	155 419 \$

a) Dans le cadre du programme Placements Sports et Loisirs géré par le Regroupement des sports et loisirs, l'organisme a obtenu, au cours de l'exercice, des subventions d'appariement pour des dons recueillis durant l'exercice courant (18 532 \$) et précédent (29 474 \$). Conformément aux modalités du programme, les dons admissibles lui ont donné droit à un appariement de 380% pour soit 182 423 \$. De ces montants, une somme de 184 343 \$ représentant 80% des dons (38 405 \$) et de la subvention d'appariement (145 938 \$), a été comptabilisée dans les états financiers de l'organisme.

b) Le 20% des dons admissibles à Placements Sports et Loisirs ainsi que le 20% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme ont été versés dans un fonds de dotation en faveur de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux pour une période minimale de 10 ans.

Ce fonds de dotation n'apparaît pas aux états financiers étant donné que l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux n'en détient pas la propriété. Ce fonds de dotation est géré par Desjardins gestion de patrimoine.

7. Programme Placements Sports et Loisirs (suite)

- c) Les revenus de placements générés par les fonds de dotation de l'organisme sont versés au moins une fois par année à une date déterminée par les gestionnaires.
- d) Au 31 mars 2026, la juste valeur des sommes cumulées dans les fonds de dotation s'élèvent à 654 314 \$ (512 743 \$ chez Desjardins gestion de Patrimoine et 141 571 \$ à la Fondation du Grand Montréal). Au 31 mars 2025, la juste valeur des sommes cumulées dans les fonds de dotation s'élevaient à 583 471 \$ (441 274 \$ chez Desjardins gestion de Patrimoine et 142 197 \$ à la Fondation du Grand Montréal).

8. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2026	2025
Comptes clients et autres créances	(52 044) \$	4 308 \$
Subventions à recevoir	15 716	54 781
Frais payés d'avance	(12 407)	(6 632)
Créditeurs	30 345	(7 206)
Apports reportés	14 322	(106 591)
Revenus perçus d'avance	(15 640)	18 720
	(19 708) \$	(42 620) \$

9. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseur.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 15

	2026	2025
Annexe A - Subventions		
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
- Fonctionnement (PSFSQ)	164 534 \$	90 941 \$
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	51 305	47 619
- Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	11 500	6 151
- Programme de soutien aux événements internationaux (PSEI)	30 000	25 000
- Institut national du sport du Québec		
Programme de mentorat	5 000	-
Autres subventions	11 650	11 000
	273 989 \$	180 711 \$

Annexe B - Boccia

Programme Équipe du Québec		
- Contributions des athlètes	44 900 \$	36 940 \$
Stages et formation	850	-
Circuit Boccia Québec et camps	26 520	21 095
Vente d'équipements sportifs	55 635	30 455
	127 905 \$	88 490 \$

Annexe C - Programme Placements Sports et Loisirs

Dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs (Note 7)	38 405 \$	37 162 \$
Subvention d'appariement, Fonds de réserve (Note 7)	140 066	256 214
Distribution du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal (Note 7)	6 490	6 460
Distributions du Fonds de dotation du Regroupement Sport et Loisir Québec (Note 7)	16 373	17 137
	201 334 \$	316 973 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

Page 16

	2026	2025
Annexe D - Fonctionnement		
Salaires et charges sociales	260 961 \$	254 859 \$
Site web	10 135	20 173
Soutien technique et développement des technologies de l'information	73 518	123 552
Honoraires contractuels et autres services professionnels	22 855	12 452
Fonctionnement du bureau	13 382	14 778
Charges du matériel roulant	9 839	7 531
Amortissement des immobilisations	3 989	3 810
Mauvaises créances	150	-
Traitement de la paie	1 214	1 064
Intérêts et frais bancaires	522	214
Activités de levées de fonds	265	67
	396 830 \$	438 500 \$
Annexe E - Services aux membres		
Équipe du Québec - Boccia	78 297 \$	90 668 \$
Circuit Boccia Québec	44 420	36 270
Soutien aux initiatives	35 952	21 404
Camps de développement	60 464	19 555
Coût des équipements sportifs	56 552	31 150
	275 685 \$	199 047 \$
Annexe F - Communications et vie associative		
Boccia Québec en action	21 076 \$	36 583 \$
Boccia pour tous	3 756	4 599
Représentation	3 104	3 504
Communications et promotion	20 270	54 747
Cotisations, affiliations et congrès	1 229	1 340
Assemblée générale	1 800	971
Vie démocratique	298	-
	51 533 \$	101 744 \$